

Original : anglais

**RAPPORT DE LA REUNION DU COMITE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES DU
SYSTEME DE PREFERENCES COMMERCIALES ENTRE LES ETATS MEMBRES DE
L'OCI (TPS-OCI)**

(3-4 février 2026, réunion virtuelle)

1. La réunion du Comité des négociations commerciales (CNC) du Système de préférences commerciales entre les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (TPS-OCI), accueillie par la République de Türkiye, s'est tenue exclusivement en format virtuel les 3 et 4 février 2026.
2. Les pays membres de l'OCI, le Secrétariat général de l'OCI, le Secrétariat du CNC, à savoir le Bureau de coordination du COMCEC (BCC) et le CIDC, ainsi que le SESRIC, le SMIIC et le Secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe (CCG), ont participé à la réunion.

(Une copie de la liste des participants est jointe en annexe I.)

3. La réunion a débuté par une récitation du Saint Coran.
4. La réunion a été inaugurée et présidée par Mme Aylin BEBEKOĞLU, Directrice générale adjointe des Accords internationaux et des Affaires de l'Union européenne au Ministère du commerce de la République de Türkiye.

(Une copie du texte de la déclaration de Mme Aylin BEBEKOĞLU est jointe en annexe II.)

Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour de la réunion a été adopté.

(Une copie de l'ordre du jour est jointe en annexe III.)

Présentation du Secrétariat du CNC sur les développements récents relatifs au TPS-OCI

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du CNC, le BCC et le CIDC ont présenté les développements récents relatifs au TPS-OCI.

(Une copie des présentations du BCC et du CIDC est jointe respectivement en annexe IV et en annexe V.)

7. Rappelant les décisions pertinentes de la réunion du CNC tenue à Ankara les 1er et 2 octobre 2025, le Comité a félicité le Secrétariat du CNC pour le lancement, à compter de janvier 2026, d'un accès spécial en ligne mettant à la disposition des États membres toutes les informations nécessaires relatives à la mise en œuvre du TPS-OCI, ainsi que pour l'organisation, le 13 janvier 2026, d'un atelier de sensibilisation, au bénéfice des groupes arabe et asiatique de l'OCI engagés dans le processus d'adhésion au Système.
8. Le Comité a demandé au Secrétariat du CNC de poursuivre ses efforts et d'en rendre compte lors des prochaines réunions du CNC.
9. En conséquence, la réunion a ensuite été adressée par les Chefs de délégation des pays membres, à savoir le Royaume du Maroc, l'Indonésie, la Malaisie, le Koweït, la Türkiye, l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Iran et l'État du Qatar.

10. Rappelant les décisions pertinentes du CNC tenu à Ankara les 1er et 2 octobre 2025 sous l'accueil de la République de Türkiye, le Comité s'est félicité de la présentation effectuée par le SMIIC concernant l'intégration potentielle des normes OCI/SMIIC dans le processus du TPS-OCI et a demandé au SMIIC de poursuivre ses efforts en coopération avec le Secrétariat du CNC.

Les discussions préliminaires sur les domaines et objectifs possibles d'expansion, les considérations juridiques et les questions institutionnelles

11. Le Comité a pris note des points de vue exprimés par les pays membres concernant une éventuelle expansion du TPS-OCI, y compris des différents niveaux de préparation et des approches divergents parmi les membres, allant de ceux favorables à un programme d'expansion plus proactif à ceux préconisant une approche graduelle et prudente.
12. Le Comité a également pris note du fait que plusieurs pays membres ont exprimé leur disposition à faire avancer les discussions sur l'expansion du TPS-OCI, notamment en envisageant une couverture plus large des produits et l'ajout de nouvelles disciplines, tandis que d'autres ont souligné l'importance de poursuivre l'analyse et l'étude de la mise en œuvre actuelle des accords avant d'aller de l'avant.
13. Le Comité a examiné que l'élargissement de la couverture des produits et l'exploration de l'inclusion de nouvelles disciplines constituent des domaines d'intérêt commun, tout en soulignant l'importance de tenir compte de l'expérience de mise en œuvre et des capacités des pays membres.
14. Prenant note de la proposition formulée par le Royaume d'Arabie saoudite, le Comité a demandé au Secrétariat du CNC, en collaboration avec la République de Türkiye et le Royaume d'Arabie saoudite, ainsi qu'avec d'autres pays membres intéressés, de préparer et de diffuser deux séries de questionnaires d'ici la mi-mars 2026, en vue de recueillir un large éventail de points de vue sur les principaux piliers, la portée et les modalités d'une éventuelle expansion du TPS-OCI, ainsi que sur les questions de mise en œuvre, et d'en rendre compte lors de la prochaine réunion du CNC.
15. Le Comité a décidé que les réponses aux questionnaires serviront d'élément essentiel pour structurer les futures discussions sur les domaines possibles d'expansion.
16. Le CNC est convenu de structurer ses futures réunions de manière thématique, conformément au mandat entériné par la Session ministérielle du COMCEC, en se concentrant successivement sur :
 - a. les défis liés à la mise en œuvre du PRETAS et du cadre actuel du TPS-OCI ;
 - b. les domaines et objectifs possibles d'expansion ;
 - c. les considérations juridiques et les questions institutionnelles.
17. Le Comité a décidé d'entamer son travail thématique en donnant la priorité aux discussions sur les défis liés à la mise en œuvre du TPS-OCI actuel, en vue d'identifier des questions concrètes, et de solliciter, le cas échéant, des contributions techniques supplémentaires du Secrétariat.
18. Le Comité a également décidé de reprendre les discussions sur les domaines et objectifs possibles d'expansion lors d'une réunion ultérieure, en tenant compte des résultats des questionnaires et des enseignements tirés de l'analyse de la mise en œuvre actuelle.

19. Le Comité est convenu d'aborder les considérations juridiques et les questions institutionnelles avant la prochaine Session ministérielle du COMCEC et d'en rendre compte au COMCEC pour orientation.

Examen de l'état de la mise en œuvre du TPS-OCI et des expériences/défis des États participants ayant soumis leurs listes de concessions, ainsi que des solutions possibles pour une mise en œuvre effective du TPS-OCI

20. Les États participants ont partagé leurs expériences relatives à la mise en œuvre du TPS-OCI et ont examiné les défis liés à l'exécution effective du Système.
21. Soulignant l'importance d'une mise en œuvre harmonieuse du TPS-OCI, le Comité a demandé au Secrétariat du CNC d'organiser des activités de renforcement des capacités à l'intention des administrations douanières des États participants intéressés.

Divers

22. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Date et lieu de la prochaine réunion

23. Le Comité s'est félicité de l'offre de la République de Türkiye d'accueillir la prochaine réunion du CNC. Les dates exactes et le lieu de la réunion seront communiqués en temps voulu.

Adoption du rapport de la réunion

24. Les Chefs de délégation des pays membres de l'OCI ont adopté le rapport de la réunion.

Clôture

25. La réunion s'est achevée par une motion de remerciements.